

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 3 mars 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Bernard PUEYO, Michel PREVOST, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Simone GUICHARD (procuration à Agnès GUIGON), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE).

Absente : Sophie ALLEOUD

Tiphaine FARGIER a été élue secrétaire.

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet – Poste numéro 6.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires

relatives à la Fonction Publique Territoriale.

VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

VU le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif, à temps complet, 35 heures par semaine pour le service administratif, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition du Maire.

DECIDE de créer à compter du 01 juillet 2022, un sixième poste d'Adjoint Administratif affecté au service administratif, échelle C1 de rémunération, à temps complet (35 heures par semaine). L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques.

DECIDE de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

INSCRIT au budget les crédits correspondants à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 mars 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 11 mars 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

